

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2007 A 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

1 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - EXERCICE 2006 –

Il s'agit là de vérifier la manière dont le budget 2006 a été exécuté par l'exécutif, à savoir le maire.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - EXERCICE 2006 –

Le résultat, c'est à dire la somme des recettes diminuée de la somme des dépenses de fonctionnement est reporté et affecté au budget de l'année d'après. A Antony, ce résultat est positif

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL - ANNEE

2006 – Délibération qui prend acte que le comptable de la ville (le trésorier, fonctionnaire d'Etat) a fait correctement son travail.

I - FINANCES -

1 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2007 –

C'est la grande délibération du conseil municipal. On apprend ainsi les orientations nouvelles en matière d'investissement (avec notamment des acquisitions foncières dans la zone industrielles et un budget préélectoral de réfection de voirie) et une évolution très modérée des dépenses nouvelles en fonctionnement.

2 - ADOPTION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES –

Les impôts (la part municipale) voient leur taux inchangé. C'est la politique municipale en la matière, ce qui entraîne en revanche un accroissement de la dette et des frais financiers..

3 - MISE EN PLACE DES CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU TSP)

COMME MOYENS DE PAIEMENT POUR LES ACTIVITES DE GARDE D'ENFANTS EN ETABLISSEMENT ET LES ACTIVITES DE GARDERIES PERISCOLAIRES –

Une mesure intéressante puisque le chèque emploi service pourra payer des services publics mais en revanche la question est de savoir si le système est avantageux de manière équitable pour tous les usagers des services publics

4 - ADOPTION D'UN AVENANT n° 1 A LA CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDITS

DE TRESORERIE PASSEE AVEC DEXIA CLF BANQUE – Les crédits de trésorerie potentiellement ouverts évoluent de 15 à 20 millions d'€ .

5 - FIXATION DU MONTANT DES PRIX REMIS A L'OCCASION DES

MANIFESTATIONS MUNICIPALES - MODIFICATIF -

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES -

6 - QUARTIER DU NOYER DORE : ADOPTION D'UNE CHARTE DE RELOGEMENT

RELATIVE A L'ILOT CANIGOU / CORBIERES –

144 logements devraient être détruits, et il est nécessaire de reloger les habitants, d'où l'existence de cette charte qui est positive sur certains aspects (prise en charge des frais de déménagements) mais floue sur d'autres (relogements des descendants et ascendants logés, garantie de la pérennité du loyer)

7 - BILAN ANNUEL DES CESSIIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES

PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2006 -

III - TRAVAUX - CONTRATS -

8 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA VOIRIE RUE LANGLOIS - ADOPTION DU

DOSSIER TECHNIQUE, DES MOYENS FINANCIERS ET AUTORISATION DONNEE A

MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE ATTRIBUE A LA SOCIETE

VALENTIN ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS –

Une reconstruction prévue en 2006 mais le marché na été passé qu'en 2007 pour une rue bombée située dans le BeauVallon perpendiculairement à la Nationale 20

9 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE ERNEST RENAN - ADOPTION DU

DOSSIER TECHNIQUE, DES MOYENS FINANCIERS ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE ATTRIBUE A LA SOCIETE SACER PARIS NORD EST - *Une reconstruction prévue en 2006 mais le marché n'a été passé qu'en 2007 pour une rue bombée située dans le quartier des Fleurs près de Guillebaud. La rénovation est plus coûteuse que rue Langlois pour une rue bien moins longue.*

10 - TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES D'HYGIENE ET DE SECURITE DE LA PISTE D'ATHLETISME ET DES AIRES DE CONCOURS DU STADE GEORGES SUANT ET DE MISE EN SECURITE DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE VELPEAU

TRAVAUX DE DESENFUMAGE MECANIQUE DE LA SALLE D'ESCRIME ET DE LA SALLE DE TENNIS DE TABLE AU NIVEAU 1 DU CENTRE SPORTIF LIONEL TERRAY (2 LOTS) - - pour le lot 1 : désenfumage mécanique, électricité à la Société U.T.B, et pour le lot 2 : gros-oeuvre, VRD, serrurerie, peinture, à la Société GENETON

12 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PAVILLON POUR LA CREATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES ET D'UN RELAIS D'ASSISTANCE PARENTALE 17, BOULEVARD PIERRE BROSSOLETTE (8 LOTS) ADOPTION DU DOSSIER TECHNIQUE, DES MOYENS FINANCIERS ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE :POUR SIGNER LES MARCHES ATTRIBUES et POUR DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POURCHANGEMENT DE DESTINATION DES LOCAUX.

Il s'agit d'un lieu préconisé par la CAF, qui permettra de créer un lien supplémentaire entre les assistantes maternelles (les « nounous ») et les institutions, rôle qui était dévolu auparavant au Département. Un transfert de charges coûteux...

13 - REALISATION DU COMPLEXE « EXTENSION DU PARC DE STATIONNEMENTNOUVEAU MARCHE » EN COEUR D'ILOT - ADOPTION DE L'AVENANT n° 8 AU MARCHE DE TRAVAUX

Huitième avenant pour un problème concernant non plus le marché mais le parking desservant celui-ci.

14 - • ADOPTION DE L'AVENANT n° 2 AU MARCHE DE PRESTATIONS CONCLU AVEC LA SOCIETE QUALICONSULT CONCERNANT LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE (lot 1) et L'AVENANT n° 2 AU MARCHE DE PRESTATIONS CONCLU AVEC LA SOCIETE OUEST COORDINATION CONCERNANT LA MISSION DE COORDINATION SECURITE SANTE (lot 2) –

Ces deux avenants sont complémentaires de la précédente délibération : le délai de sontruction du marché et de son parking est prolongé, donc il faut aussi prolonger les deux missions de contrôle obligatoires pour les travaux publics.

15 - ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE A CONCLURE AVEC LE SIPPAREC POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DEDISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE DANS LES DIVERS SECTEURS DE LA VILLE - PROGRAMME 2008 -

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LE SIPPAREC POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET L'ENFOUISSEMENT DES AUTRES RESEAUX AERIENS DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE - PROGRAMME 2008 –

Le budget 2007 vient d'être voté, mais le SIPPAREC (syndicat intercommunal) impose que soit déjà évoquée le programme 2008 d'enfouissement des réseaux électriques, où de nombreuses rues sont encore prévues, ce qui constitue un embellissement du cadre de vie.

16 - ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DU GRAND ENSEMBLE ET DES COULEES VERTES DES GODETS ET DU PARADIS :

- ADOPTION D'UN AVENANT n° 1 DE TRANSFERT AU MARCHE DE PRESTATIONS A CONCLURE AVEC LA SOCIETE SEPUR -
- ADOPTION D'UN AVENANT n° 2 DE TRANSFERT AU MARCHE DE PRESTATIONS

A CONCLURE AVEC LA SOCIETE SIDES -
NETTOIEMENT D'UNE PARTIE DES VOIES ET ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DANS
LES QUARTIERS SITUES AU NORD DE LA RD 986 :

• ADOPTION D'UN AVENANT n° 1 DE TRANSFERT AU MARCHE DE PRESTATIONS
A CONCLURE AVEC LA SOCIETE SEPUR -

• ADOPTION D'UN AVENANT n° 2 DE TRANSFERT AU MARCHE DE PRESTATIONS
A CONCLURE AVEC LA SOCIETE SIDES -

Avenants sans incidence financière mais dus à des changements dans les sociétés prestataires. Le conseil est tenu d'en délibérer.

IV - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION -

**17 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE
LACOMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE MODIFIE -**

Le comité régional de l'habitat a modifié –marginalelement – le PLH proposé par la CAHB sur lequel nous avons manifesté notre opposition compte tenu de l'effort insuffisant fait en matière de logements sociaux.

V - PERSONNEL -

18 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -

VI - AFFAIRES SCOLAIRES -

**19 - ACTUALISATION 2007 DU FORFAIT ANNUEL VERSE AUX INSTITUTIONS
D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR CHAQUE ELEVE
DOMICILIE A ANTONY -**

Délibération traditionnelle. A Antony, la ville choisit de financer les écoles maternelles privées, ce qui n'est pas obligatoire dans la loi. 500 enfants antoniens fréquentent ces écoles privées

**20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DANS LE CADRE DE LA
BOURSE AUX PROJETS -**

Là encore délibération traditionnelle qui n'appelle pas de commentaires.

VII - SPORTS -

21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES -

Une augmentation a été prévue cette année notamment pour certaines associations (Street Sharks, Athlétisme, etc.). Ces subventions font l'objet d'un travail poussé et minutieux en commission municipale (qui se réunit deux fois pour l'occasion). C'est assez rare pour ne pas le saluer.

**22 - ADOPTION DE CONVENTIONS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION
DESUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS
SPORTIVES**

Des conventions sont passées, et là encore, un bilan est effectué en commission municipale des sports.

AFFAIRES DIVERSES -

23 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES -

Aucun critère clair, aucune objectivité, c'est la règle pour la distribution de la manne de la Ville mais cette année le Secours Populaire voit sa subvention doubler (300 € !), ce qui est un progrès mineur, mais un progrès. Les motivations des subventions ne sont jamais claires.

**24 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES A DIVERSES ASSOCIATIONS
AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) POUR 2007**

**25 - ADOPTION DE CONVENTIONS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION
DESUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON
SPORTIVES**

A la différence des associations sportives, les conventions sont ici purement formelles et sans vrai contrôle (à l'exception de Pierre Kohlmann) de la part du conseil municipal. La ville remplit son obligation légale a minima

**26 - POLITIQUE DE LA VILLE : ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 A LA CONVENTION
DEMUTUALISATION DES CREDITS ACCORDES PAR L'ETAT POUR LA**

PROGRAMMATION DES ACTIONS PREVUES AU CONTRAT DE VILLE POUR
L'ANNEE2006 -

27 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC
L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY « LE MARCHÉ
DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHÉ
D'ANTONY ET L'INFORMATION DES USAGERS –

La ville aide l'association des commerçants du marché à animer le marché encore plus. Au programme sont prévus de nouvelles actions (distribution de sacs non jetables, accord avec le prestataire de stationnement, etc.)

28 - RETROCESSION DE CONCESSION CINQUANTENAIRE -

29 -- PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES
RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES -

30 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA
COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES
HANDICAPEES DES HAUTS-DE-BIEVRE -

Cette commission est prévue dans le cadre de la loi sur le handicap, et elle doit permettre la mise en place de mesures pour améliorer l'accessibilité aux handicapés des logements, des équipements, etc.